



NON À LA BAISSSE
DU NIVEAU DE
SERVICE DE LA DÉCHETTERIE DE MAGNY !
LA VILLE DEMANDE UN MORATOIRE À SQY

La compétence déchets a été transférée le 1^{er} janvier 2016 à la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY).

Les élus de Magny-les-Hameaux avaient immédiatement indiqué qu'ils seraient particulièrement vigilants au maintien du bon niveau de service, la commune ayant transféré un équipement de proximité de qualité avec un mode de fonctionnement efficace au service des Magnycois.

Or, nous venons de découvrir que SQY a décidé, **unilatéralement et sans aucune concertation**, d'effectuer des changements dans le fonctionnement de la déchetterie de Magny-les-Hameaux avec une **mise en application dès le 1^{er} août 2016 !**

Ces changements sont les suivants :

- **diminution de l'ouverture au public,**
- nouveaux jours de fermeture les lundi et mardi,
- renvoi des Magnycois vers la déchetterie de Guyancourt les jours de fermeture,
- et enfin, privatisation de l'exploitation à compter du 1^{er} janvier 2017 sans aucune précision sur l'avenir des personnels actuels de la déchetterie (ancien personnel de la commune).



Seule la déchetterie de Magny-les-Hameaux est concernée par une telle baisse de son ouverture au public !

Exemples :

MAGNY-LES-HAMEAUX



**7 heures hebdo en horaire d'été
14 heures hebdo en horaires d'hiver**

ELANCOURT



9 heures hebdo en horaire d'été
11 heures hebdo en horaires d'hiver

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX



7 heures hebdo en horaire d'été
11 heures hebdo en horaires d'hiver

Et le tout avec une contribution de TEOM 2016 qui sera demandée aux Magnycois, à l'automne, évaluée sur la base du fonctionnement avant changement !

L'économie globale est évaluée par SQY à 21 000 euros par an sur l'ensemble du réseau des déchetteries du nouveau périmètre de SQY, et, nous le constatons, essentiellement grâce au redéploiement des moyens initialement existants sur le territoire de Magny-les-Hameaux !

Face à cette situation, la commune demande un moratoire sur cette mise en application à compter du 1^{er} août afin de défendre ce service de proximité.

**LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
NE PEUT CONTINUER À AGIR COMME UNE SUPRA COMMUNE,
AU-DESSUS, VOIRE AU MÉPRIS, DE SES VILLES MEMBRES !**

LA VILLE DEMANDE UN MORATOIRE À SQY



Rejoignez la Ville de Magny-les-Hameaux sur Facebook : www.facebook.com/MagnylesHameaux